



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS PUBLIC

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux articles 148 et 148.01 du Code municipal du Québec, que, lors de la séance du mardi 1^{er} octobre et modifié le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025, lequel se lit comme suit :

Lieu des séances :

Salle du conseil municipal

1111, rue du Parc

Saint-Roch-de-Richelieu, Québec

Heure : 19 h 30

Dates : le 14 janvier, le 4 février, le 11 mars, le 1^{er} avril, le 6 mai, le 3 juin, le 8 juillet, le 19 août, le 2 septembre, le 7 octobre, le 25 novembre et le 16 décembre.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 12 novembre 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux articles 148 et 148.01 du Code municipal du Québec, que, lors de la séance du mardi 1^{er} octobre et modifié le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025, lequel se lit comme suit :

Lieu des séances :

Salle du conseil municipal

1111, rue du Parc

Saint-Roch-de-Richelieu, Québec

Heure : 19 h 30

Dates : le 14 janvier, le 4 février, le 11 mars, le 1^{er} avril, le 6 mai, le 3 juin, le 8 juillet, le 19 août, le 2 septembre, le 7 octobre, le 25 novembre et le 16 décembre.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 12 novembre 2024.

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, MRC de Pierre-De Saurel, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 12 novembre 2024 à chacun des endroits suivants :

Bureau de la mairie situé au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu ;
Le site web de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 12 novembre 2024

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et secrétaire-trésorier